

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2021

VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS - (N° 3939)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 90

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence en vue d'assurer une plus grande protection des victimes mineurs de 15 ans.